



EXTRAIT DU R ID : 013-211300090-20240830-342024-DE des



## **COMMUNE DE LA BARBEN DÉPARTEMENT** DES BOUCHES DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT **D'AIX-EN-PROVENCE** 

République française Liberté, égalité, fraternité

<b>DÉLIBÉRATION N° 34- 2024</b>	
Nombre de membres	
en exercice	12
Nombre de membres	
présents	8
Nombre de membres	
votants	10
Pour	10

Date de la convocation: 26/08/2024

Contre

Abstention

0

# **DÉLIBÉRATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

---000O000---

#### Séance du 30 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente du mois d'août à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS; Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette

MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET et jean COYE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR: Michel PUECH à Michel GOURLIA

et Philippe CARON à Bernard JEAN

EXCUSÉS ABSENT: Laurent LAMOTTE et Mélanie HENARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Bernard JEAN

# Objet : attribution d'un marché public- marché de travaux-Réhabilitation de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie une consultation en procédure adaptée a été lancée le 13/05/2024, pour une remise des offres le 14/06/2024 à 12 h 00 et qu' Il s'agit d'un marché alloti

Consultation à laquelle 48 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60%

Vu le rapport d'analyse des offres

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

**LOT 1: GROS ŒUVRE** 

Entreprise Alpilles Construction Rénovation, sise: 13410 Eyguieres

Pour un montant de 55 000.00 € HT soit 66 000 € TTC.

ID: 013-211300090-20240830-342024-DE

#### Berger Levrault

#### LOT 2 : CHARPENTE BOIS/COUVERTURE TUILES

Entreprise Sas Duca, sise 13300 Salon de provence

Pour un montant de : 5 068.66 € HT soit 6 082.39 € TTC.

## LOT 3 :MENUISERIES EXTÉRIEURES

Entreprise SAM sise 13800 Istres

Pour un montant de 68 350.00 € HT soit 82 020.00 € TTC.

#### **LOT 4 :SERRURERIE**

Entreprise Sas Art Et Construction Provence, sise 13115 Saint -Paul -lez-Durance

Pour un montant de 16 603.00 € HT soit 19 923.60 € TTC.

### LOT 5: DOUBLAGES/CLOISONS/FAUX PLAFONDS

Entreprise Sas Provençale De Peinture, sise 13140 Miramas

Pour un montant de 59 476.37 € HT soit 71 371.64€ TTC.

## LOT 6 :MENUISERIE INTÉRIEURE

Entreprise Sarl Concept Parachini, sise 13310 Saint martin de Crau

Pour un montant de 36 789.20 € HT soit 44 147.04 € TTC.

# LOT 7 : REVÊTEMENT DE SOL /FAÏENCE

Entreprise Alpilles Construction Rénovation, sise: 13410 Eyguieres

Pour un montant de 33 000.00. € HT soit 39 600.00 € TTC.

# LOT 8 :ÉLECTRICITÉ CFO/CFA

Entreprise Société Méridionale d'Application Électrique (SMAE), sise 13016 Marseille

Pour un montant de 75 232.76 € HT soit 90 279.31 € TTC.

# LOT 9 : CHAUFFAGE / VENTILATION/CLIMATISATION/PLOMBERIE

Entreprise SAS STME sise 06130 Grasse

Pour un montant de 105 704.50 € HT soit 126 845.40 € TTC.

# LOT 10 :REVÊTEMENTS DE FAÇADES

Entreprise Alpilles Construction Rénovation, sise: 13410 Eyguieres

Pour un montant de 17 000.00 € HT soit 20 400 € TTC.

#### LOT 11:PEINTURE/NETTOYAGE

Entreprise Sas Provençale De Peinture, sise 13140 Miramas

Pour un montant de 15 523.63 € HT soit 18 628.36 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le 03/09/2024



ID: 013-211300090-20240830-342024-DE

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 30 août 2024

Le Maire

Franck SANTOS

Le Maire Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Bernard JEAN

#

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en souspréfecture le 3(93124 de la publication/notification le 03/05) 24 Fait à La Barben, le 03/05/2024

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le 03/09/2024



ID: 013-211300090-20240830-342024-DE